Nations Unies A/76/943–S/2022/677

# Assemblée générale
# Conseil de sécurité

Distr. générale
9 septembre 2022
Français
Original : anglais

**Assemblée générale**
**Soixante-seizième session**
Point 95 de l'ordre du jour
**Progrès de l'informatique et des télécommunications et sécurité internationale**

**Conseil de sécurité**
**Soixante-dix-septième année**

## Lettre du 7 septembre 2022 adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République d'Albanie auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je souhaite vous informer qu'à compter d'aujourd'hui, la République d'Albanie a décidé de rompre ses relations diplomatiques avec la République islamique d'Iran, avec effet immédiat.

Le 15 juillet 2022, l'Albanie a été la cible d'une cyberattaque lourde et sans précédent dirigée contre l'ensemble de l'infrastructure numérique gouvernementale dans le but évident de la détruire, de paralyser les services publics et d'usurper les données et les communications électroniques des systèmes gouvernementaux. Cet acte de déstabilisation a fait long feu, échouant dans ses principaux objectifs, malgré les dommages infligés, qui, selon toute vraisemblance, peuvent désormais être considérés comme négligeables.

Une enquête approfondie menée en coopération avec des organismes partenaires spécialisés dans le cyberterrorisme a maintenant confirmé, sans l'ombre d'un doute, que la cyberattaque était une agression d'État menée par quatre groupes, orchestrée et commanditée par la République islamique d'Iran. L'un des cybergroupes est un acteur cyberterroriste international notoire, repéré précédemment dans des cyberattaques du même type ciblant d'autres pays.

En réponse, le Conseil des ministres de la République d'Albanie a décidé de rompre les relations diplomatiques avec la République islamique d'Iran. L'ambassade de la République islamique d'Iran à Tirana (Albanie) a été officiellement informée que l'ensemble de son personnel diplomatique, technique, administratif et de sécurité devait quitter le territoire de la République d'Albanie dans les 24 heures.

La République d'Albanie tient la République islamique d'Iran directement responsable de cette cyberattaque irresponsable et sans fondement et considère que sa réponse est pleinement proportionnée à la gravité et au risque que représente une cyberattaque organisée et commanditée par un État contre un pays souverain. L'attaque menaçait de perturber les services publics, d'effacer les systèmes numériques et d'usurper ou d'effacer des archives d'État cruciales et d'autres

22-21643 (F) 130922 160922

communications électroniques dans le but de porter atteinte à l'intégrité de l'infrastructure gouvernementale au détriment de sa sécurité, de paralyser ses institutions et son activité essentielle, de mettre en danger la vie des civils et de faire régner le chaos et l'insécurité dans le pays.

Les actes et le comportement de la République islamique d'Iran constituent une violation flagrante des normes de comportement responsable des États dans le cyberespace en temps de paix, qui consistent notamment à s'abstenir d'endommager les infrastructures essentielles qui fournissent des services publics.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 95 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Ferit **Hoxha**